

**ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE**  
**VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT**

**90<sup>e</sup> séance du 11 juin 2022**  
**90. Sitzung vom 11. Juni 2022**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 89<sup>ème</sup> séance du 11 décembre 2021
4. Assermentation d'un nouveau délégué
  - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Serge Gambaudo, représentant des délégués du cercle 12, en remplacement de Mme Sandrine Raboud ;
  - b) Assermentation .
5. Élection d'un-e scrutateur-trice de l'Assemblée, en remplacement de Mme Raboud
  - a) Présentation des candidat-e-s ;
  - b) Élection .
6. Élection d'un membre de la Commission pour les affaires juridiques, en remplacement de Mme Raboud
  - a) Présentation des candidat-e-s ;
  - b) Élection .
7. Comptes 2021 de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg
  - a) Rapport du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Entrée en matière ;
  - d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
  - e) Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;
  - f) Discussion ;
  - g) Approbation du projet d'arrêté.
8. Budget Investissement informatique 2022
  - a) Rapport du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Discussion ;
  - d) Approbation du projet d'arrêté.
9. Rapport d'activité 2021 du Conseil exécutif pour approbation
10. Projet de Modification du Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses
  - a) Présentation du Conseil exécutif ;
  - b) Entrée en matière ;
  - c) Vote.
11. Projet des Directives sur les archives paroissiales
12. Point de situation Règlement sur les Finances
13. Informations du Conseil exécutif
  - a) Élections générales du 12 mars 2023,

**Traktanden**

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 89. Sitzung vom 11. Dezember 2021
4. Vereidigung eines neuen Delegierten
  - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von Herr Serge Gambaudo, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 12, als Ersatz von Frau Sandrine Raboud;
  - b) Vereidigung.
5. Wahl eines-r Stimmzählers-in, als Ersatz von Frau Raboud
  - a) Vorstellung der Kandidaten-innen;
  - b) Wahl.
6. Wahl eines Mitglieds der Kommission für Rechtsfragen, als Ersatz von Frau Raboud
  - a) Vorstellung der Kandidaten-innen;
  - b) Wahl.
7. Rechnung 2021 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
  - a) Bericht des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Eintretensdebatte;
  - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
  - e) Beschlussentwurf des Exekutivrates;
  - f) Diskussion;
  - g) Genehmigung des Beschlussentwurfes.
8. Budget IT-Investitionen 2022
  - a) Bericht des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Diskussion;
  - d) Genehmigung des Beschlussentwurfes.
9. Geschäftsbericht 2021 des Exekutivrates zur Genehmigung
10. Entwurf zur Änderung des Reglements über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse
  - a) Präsentation des Exekutivrates;
  - b) Eintretensdebatte;
  - c) Abstimmung.
11. Entwurf der Richtlinien für das Pfarrarchiv
12. Aktueller Stand Finanzreglement
13. Informationen des Exekutivrates
  - a) Allgemeine Wahlen am 12. März 2023, Informationen;
  - b) RKZ, Jahresbericht 2021, Informationen;
  - c) Ecoplan-Bericht über die Zukunft der Kirchenfinanzen ;
  - d) Neuer Generalsekretär.

Informations ; b) RKZ, rapport annuel 2021, Informations ; c) Rapport Ecoplan sur l'avenir du financement ecclésial ; d) Nouveau Secrétaire général. 14. Divers	14. Verschiedenes
---	-------------------

*Présents :* 43 délégués                      *Excusés :* 14                      *Absents :* 3.  
*Anwesend:* 43 Delegierte                      *Entschuldigt:* 14                      *Abwesend:* 3.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* Mme Fernande Bersier, Mme Martha Baeriswyl, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Gérard Duding, M. Christophe Girard, M. l'Abbé Adalric Jatsa, M. Eric Broccard, Mme Nadia Ruffieux-Greco, M. Josef Fasel, M. Arnold Schöpfer, Mme Eliane Quartenoud, M. Maurice Jaccottet, M. Martin Hüging, M. Norbert Talpas.

*Absents / Abwesend:* M. André Essono, Mme Véronique Laurencet-Esseiva, Sœur Emmanuelle Donzallaz.

*Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil:* Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Frère Alexandre Frezzato, Adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Hans Rahm, Préposé aux registres paroissiaux, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Marie Georges, secrétaire.

*Invités / Gäste:* Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale, Église évangélique réformée.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* M. Claude Nordmann, Représentant de la communauté israélite, M. Pierre-Alain Sydler, Président du synode de l'Église évangélique réformée, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, Frau Marina Achermann, Juristin, M. Philippe Fragnière, responsable RH-admin.

La séance est ouverte à 8.01 heures.

Die Sitzung wird um 8.01 Uhr eröffnet.

## **1. Ouverture de la séance – Prière**

### **1. Eröffnung der Sitzung – Gebet**

M. le Président. Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, les membres du personnel de l'administration, qui ont à nouveau préparé l'infrastructure pour cette Assemblée et qui en assurent le bon fonctionnement. Je salue aussi l'interprète, Mme Corinna Timm, ainsi que les chargées d'informations, de communication. J'ai le grand plaisir d'ouvrir la 90<sup>ème</sup> séance de l'Assemblée plénière de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC) en cette belle journée d'été. C'est la 5<sup>ème</sup> fois que nous tenons la séance dans cet auditoire.

Ich freue mich sehr, die 90. Plenarversammlung der kkk eröffnen zu dürfen.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Madame Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la partie francophone du Canton.

Natürlich auch die Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Frau Marianne Pohl-Henzen.

Bienvenue aussi au Frère Alexandre Frezzato, l'adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone du Canton.

Parmi les invités, je salue une personne qui nous est très fidèle, Madame Anne-Marie Nobs, conseillère synodale de l'Église évangélique réformée. Elle va nous quitter plus tôt. Merci d'être si fidèle.

Malheureusement, vous le constatez en voyant les sièges vides, il y a beaucoup d'excusés. J'avais un peu peur durant la semaine, en recevant ces excuses, que le quorum ne soit pas atteint. Il y a beaucoup de manifestations et d'événements. Parmi les délégués qui sont excusés je cite :

Mme Fernande Bersier, Mme Martha Baeriswyl, Mme Bernadette Wohlhauser, M. Gérard Duding, M. Christophe Girard, M. l'Abbé Adalric Jatsa, M. Eric Broccard, Mme Nadia Ruffieux-Greco, M. Josef Fasel, M. Arnold Schöpfer, Mme Eliane Quartenoud, M. Maurice Jaccottet, M. Martin Hüging, M. Norbert Talpas.

Du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfeler est aussi excusée.

Des invités est excusé, M. Claude Nordmann, de la communauté israélite.

Chers délégués, vous avez reçu l'invitation et les documents pour cette assemblée dans les délais.

Liebe Delegierte, Sie haben die Unterlagen für diese Versammlung alle rechtzeitig erhalten. Gibt es Bemerkungen zur Tagesordnung?

Est-ce que quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour ?

Cela ne semble pas être le cas. L'ordre du jour est alors accepté et la séance est formellement ouverte. Je vous communiquerai un peu plus tard le nombre exact de délégués présents et la majorité absolue. Comme d'habitude nous commençons notre séance avec la prière. Pour la prière en français je donne la parole à M. Bernard Bovigny.

M. Bernard Bovigny. Prière avant une séance de réflexion ou de travail.

*Seigneur Jésus, toi qui nous as dit que,  
lorsque plusieurs seraient réunis en ton nom,  
tu serais au milieu d'eux, nous croyons  
fermement que tu es présent parmi nous.*

*Sois donc présent, nous t'en prions,  
À nos travaux, à nos discussions, à nos débats,  
fais que nous parlions, agissions et décidions  
sans esprit de recherche personnelle,*

*mais d'un cœur désintéressé, dans le seul souci  
de promouvoir ton esprit et ton règne  
dans nos familles et dans notre société,  
pour l'honneur de ton nom et pour  
le bien spirituel de tous.*

*Sainte Marie, notre Mère,  
Accorde-nous ta protection,  
et aide nous à être comme toi,  
ouverte aux suggestions de l'Esprit saint.*

*Amen.*

*Nous avons également demandé à quelques Saintes et Saints, d'une importance particulière dans nos régions, de nous aider dans nos réflexions et nos décisions et de prier pour nous en leur disant : Priez pour nous !*

*Sainte-Marguerite Bays, priez pour nous ! Toi qui a su trouver les gestes, les attitudes et les paroles qui ont permis à de nombreux enfants et adultes de se libérer et de retrouver leur dignité. Priez pour nous !*

*Saint-Nicolas de Myre, patron de la Ville de Fribourg et Saint patron des enfants. Toi qui est resté ferme dans tes convictions, en toute circonstance, et fidèle à ta mission d'évangéliste, priez pour nous !*

*Saint patron et Sainte patronne de nos paroisses et de nos unités pastorales, vous qui nous accompagnez dans notre mission, au service de nos communautés paroissiales, priez pour nous !*

*Saint-Nicolas de Flüe, patron de notre pays, toi qui était artisan de paix, toi qui t'es nourri du pain de vie pour devenir encore plus uni au corps du Christ, priez pour nous !*

*Seigneur Jésus, Roi de l'univers, éclaire nos pensées et oriente nos paroles pour que nous soyons toujours plus unis à toi, toi qui vis et règne avec le Père et l'Esprit Saint, pour les siècles et des siècles.*

*Amen.*

M. le Président. Merci bien. Für das Gebet auf Deutsch bitte ich Pfarrer Niklaus Kessler.

Pfarrer Niklaus Kessler. Morgen feiern wir in der Kirche das Fest der Allerheiligsten Dreifaltigkeit. Bei jedem Kreuzzeichen geben wir ein Zeugnis unseres Glaubens. Der unendliche Schöpfergott ist im Sohn Mensch geworden, sein Heiliger Geist ist die innige Zuwendung zu uns Menschen. Gott ist Gemeinschaft, Gott ist Liebe. So bekreuzigen wir uns:

*Im Namen des Vaters und des Sohnes und des Heiligen Geistes. Amen.*

*«Gepriesen sei der dreieinige Gott: der Vater und sein eingeborener Sohn und der Heilige Geist: denn er hat uns sein Erbarmen geschenkt. »*

*Jesus selber sagt uns im Johannes-Evangelium (14,20f):*

*«Ich bin in meinem Vater, ihr seid in mir und ich bin in euch. Wer meine Gebote hat und sie hält, der ist es, der mich liebt; wer mich aber liebt, wird von meinem Vater geliebt werden und auch ich werde ihn lieben und mich ihm offenbaren. »*

*Frohbotschaft unseres Herrn Jesus Christus. – Lob sei dir Christus.*

*Wir glauben, Gott, dass du es bist, durch den wir sind und leben. Wir glauben auch, dass Jesus Christ für uns sich hingegeben. Wir glauben an den Heiligen Geist, der uns im Guten unterweist und uns zum Heile führet.*

*Darum:*

*«Grosser Gott, wir loben dich; Herr, wir preisen deine Stärke. Vor dir neigt die Erde sich und bewundert deine Werke. Wie du warst vor aller Zeit, so bleibst du in Ewigkeit.*

*Sieh dein Volk in Gnaden an; hilf uns, segne, Herr, dein Erbe; leit es auf der rechten Bahn, dass der Feind es nicht verderbe. Führe es durch diese Zeit, nimm es auf in Ewigkeit. »*

*Amen!*

M. le Président. Besten Dank. Je peux vous communiquer le nombre de délégués présents à l'assemblée de la CEC. Il y a 42 délégués présents. La majorité absolue est de 22. Je constate avec satisfaction que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer et prendre des décisions.

## **2. Communications du Président**

### **2. Mitteilungen des Präsidenten**

M. le Président. J'ai juste deux remarques concernant le déroulement de cette assemblée. Vu que la majorité des restrictions en relation avec le Covid ont été abrogées, on aurait pu envisager de retourner avec nos assemblées à la salle à Pérolles 38. Pourtant la Présidence, d'entente avec le Conseil exécutif (CEX), et la Secrétaire de l'Assemblée, a décidé de tenir les séances de cette année, encore dans cet auditoire. Nous pensons que c'est plus prudent, car nous ne savons pas encore ce qui va se passer cet automne. Il faut quand même prévoir et être confiant. Dans cette salle nous ne sommes pas trop à l'étroit, nous pouvons garder les distances. Voilà pourquoi nous sommes restés ici.

Contrairement à la dernière assemblée, bonne nouvelle ! Il y aura une pause-café à la cafétéria. Je vais interrompre notre séance entre 9h30 et 9h45, ceci pour respecter la présence du personnel à la cafétéria. On nous a demandé de donner une heure précise.

C'est tout ce que j'avais à vous dire au début de cette séance qui est de toute façon, vous l'avez constaté, suffisamment chargée.

## **3. Approbation du procès-verbal de la 89<sup>ème</sup> séance du 11 décembre 2021**

### **3. Genehmigung des Protokolls der 89. Sitzung vom 11. Dezember 2021**

M. le Président. Vous avez reçu ce PV par e-mail le 11 janvier. Est-ce quelqu'un a une remarque concernant ce PV ?

Mme Bettina Gruber. Nur eine kleine Korrektur. Ich bitte Sie, meinen Namen zu korrigieren. Auf der Liste der Entschuldigten und bei den Begrüßungsworten des Präsidenten. Da hat sich nämlich ein Bindestrich eingeschlichen, der da nicht hingehört.

M. le Président. Vielen Dank für diese Bemerkung. Wir werden dies berücksichtigen. Dankeschön.

Pas d'autres remarques concernant le PV ? Alors il est accepté, avec nos remerciements à Mme Béatrice Duvoisin qui est au fond de la salle, qui est déjà au travail et qui va tenir le PV de notre séance d'aujourd'hui également. Vous recevez toujours ce PV dans le délai de 30 jours. Je dois parfois me dépêcher de le relire avant. Merci.

## **4. Assermentation d'un nouveau délégué**

### **4. Vereidigung eines neuen Delegierten**

- a) **Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Serge Gambaudo, représentant des délégués du cercle 12, en remplacement de Mme Sandrine Raboud ;**
- a) **Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von Herr Serge Gambaudo, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 12, als Ersatz von Frau Sandrine Raboud;**

M. le Président. Pour la validation de cette élection je donne la parole au Président de la Commission des affaires juridiques, M. Robert Eugster.

M. Robert Eugster. Herr Präsident, Mesdames les déléguées épiscopales, M. le Président et les membres du CEx, Mme la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui a procédé, selon l'article 19, lettre a, du Règlement de l'Assemblée de la CEC, à la vérification de l'élection de :

- Monsieur Serge Gambaudo, Président de paroisse d'Orsonnens, domicilié à Chavannes-sous-Orsonnens.

Monsieur Gambaudo a été élu le 25 octobre 2018 par l'assemblée des délégués des paroisses de l'Unité pastorale Sainte-Marguerite-Bays (cercle électoral 12) en tant que premier suppléant. Il remplace Madame Sandrine Raboud qui avait démissionné avec effet au 31 décembre 2021. La vérification s'est faite sur la base des documents mis à notre disposition par le secrétariat de la CEC, à savoir le PV de l'assemblée du 25 octobre 2018 et la communication du remplacement du 22 novembre 2021 par le Conseil de gestion du cercle électoral 12. Cette élection a été réalisée en conformité avec l'art. 55 Statut et ne suscite aucune remarque.

Par conséquent, la Commission des affaires juridiques vous propose de valider l'élection de Monsieur Serge Gambaudo en lui souhaitant la chaleureuse bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de notre Assemblée.

Fribourg, le 28 avril 2022

Au nom de la Commission des affaires juridiques  
Le Président: Robert Eugster

M. le Président. Merci M. Eugster pour ce rapport très précis. Cette élection s'est passée selon nos règlements et prescriptions. M. Gambaudo est par conséquent valablement élu délégué.

**b) Assermentation.**

**b) Vereidigung.**

M. le Président. Nous pouvons dès lors de suite procéder à son assermentation. Je prie M. Gambaudo de venir devant moi et l'Assemblée de se lever.

Je vais maintenant lire la formule de serment. A l'appel de votre nom, vous direz la main droite levée :

« Je le jure ».

La formule du serment : En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

M. Serge Gambaudo. « *Je le jure.* »

M. le Président. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction et vous remercie pour votre disponibilité. Je prie l'Assemblée de l'applaudir.

## **5. Élection d'un-e scrutateur-trice de l'Assemblée, en remplacement de Mme Raboud**

### **5. Wahl eines-r Stimmenzählers-in, als Ersatz von Frau Raboud**

**a) Présentation des candidat-e-s ;**

**a) Vorstellung der Kandidaten-innen;**

M. le Président. La démission de Mme Sandrine Raboud a aussi d'autres conséquences. Elle était scrutatrice. Il nous faut aussi un nouveau scrutateur. S'est mis à disposition pour cette tâche, M. Raphaël Monney. Je le prie de dire quelques mots sur sa personne.

M. Raphaël Monney. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai 62 ans, marié, deux grands enfants et déjà grand-père. Je suis apiculteur de profession, agriculteur au départ. Je me suis reconverti en 2011 pour devenir apiculteur professionnel. Autrement je suis Président de paroisse de St-Martin depuis 11 ans et je suis également membre du Conseil de gestion de l'UP St-Denis. Merci.

M. le Président. Merci M. Monney. Encore un président de paroisse qui se met à disposition.

**b) Élection.**

**b) Wahl.**

M. le Président. Je pose une question cruciale. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Alors M. Monney est élu tacitement. Je le félicite. Il a déjà pris la place du scrutateur. Il va de suite fonctionner comme scrutateur.

## **6. Élection d'un membre de la Commission pour les affaires juridiques, en remplacement de Mme Raboud**

### **6. Wahl eines Mitglieds der Kommission für Rechtsfragen, als Ersatz von Frau Raboud**

**a) Présentation des candidat-e-s ;**

**a) Vorstellung der Kandidaten-innen;**

M. le Président. Il faut également remplacer un membre de la Commission pour les affaires juridiques. Pour ce poste s'est mis à disposition M. Daniel Ruffieux du cercle électoral 1, Ville de Fribourg. C'est Mme Murith qui va le présenter.

Mme Valentine Murith. M. le Président, chers collègues, au nom des délégués des UP de la Sarine et des mouvements francophones du Grand Fribourg, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Daniel Ruffieux, comme membre de la Commission des affaires juridiques.

M. Daniel Ruffieux est né en 1960. Il est père de 3 enfants adultes et grand-papa de 5 petits-enfants. Il est domicilié à Fribourg. Il a été enseignant au cycle primaire et secondaire I durant 40 ans. Depuis peu, il jouit d'une retraite anticipée qu'il remplit avec beaucoup d'engagements et d'activités. Il s'engage depuis de nombreuses années dans les structures ecclésiales, ecclésiastiques, paroissiales et inter-paroissiales. Actuellement il est délégué à la CEC où il représente l'UP Notre-Dame depuis 2013 et il préside le bureau de l'Association inter-paroissiale catholique romaine de la Ville de Fribourg. Nous sommes heureux de vous présenter sa candidature et nous vous recommandons de lui apporter votre soutien et votre confiance en lui accordant vos suffrages. Merci.

M. le Président. Merci pour cette présentation. Je prie Daniel Ruffieux de se lever afin que tout le monde le voie.

**b) Élection.**

**b) Wahl.**

M. le Président. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. M. Ruffieux est dès lors également élu tacitement. Je le félicite.

Nous avons repourvu tous les postes et je suis content que nous ayons pu faire cette démarche, sans grand problème. La recherche de candidats n'était heureusement pas trop difficile. Merci encore à tout le monde pour cette disponibilité.

## **7. Comptes 2021 de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg**

### **7. Rechnung 2021 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg**

- a) Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Nous venons à un point central de notre assemblée, les comptes 2021 de la Corporation ecclésiastique cantonale. Je donne la parole à M. Telley pour le rapport du CEx.

M. Gérald Telley. Madame la Déléguée épiscopale, Mme la Représentante de l'Évêque, M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, c'est avec plaisir, qu'au nom du CEx, je vous présente les comptes 2021, à nouveau excédentaires, avec un résultat positif de CHF 171'377.67.

Comme vous avez pu le lire dans les documents remis, les comptes présentent des produits de CHF 11'806'767.05 et des dépenses pour CHF 11'635'389.38. Cette situation financière réjouissante provient principalement de dépenses pas effectuées au niveau de la pastorale générale et des salaires des agents pastoraux et ceci malgré le fait que la cession par les paroisses de l'impôt à la source est d'env. CHF 100'000.– inférieure au budget.

La décision du CEx d'amortir certains actifs, a également réduit l'excédent de produits. Dès lors que ces amortissements ont été faits sur plusieurs postes et qu'un budget insuffisant était disponible pour cela, il ressort que ces différentes opérations affectent le résultat annuel et les valeurs au bilan. Mais ce ne sont pas des engagements financiers supplémentaires. De plus, elles vont dans le sens du souhait de stabilité demandé, entre autres, par 5 grandes paroisses, dans leur courrier adressé au CEx le 2 juin 2022.

Je ne reviens pas, pour l'instant, sur les autres commentaires qui font l'objet du rapport du CEx.

Lors de l'assemblée du 12 juin 2021, le CEx a bien compris, qu'une majorité des délégués souhaitait que les excédents soient remboursés aux paroisses. Après une mûre réflexion, et à la vue des prochains besoins importants de financement, il a été décidé de renoncer au remboursement pur et simple, pour prendre un chemin alternatif qui, de fait, va dans le sens demandé, en proposant l'attribution de CHF 170'000.– à la réserve d'archives, réserve qui permettra de réduire les contributions des paroisses durant les prochaines années. Il s'agit pour le CEx d'être pragmatique et d'éviter ainsi un aller et retour de fonds entre la CEC et les paroisses, sachant que le projet d'archives en lien avec l'État de Fribourg est à bout touchant. Les puristes diront que la CEx n'a pas respecté le vote de l'Assemblée, ce que je peux comprendre. Mais c'est à vous de juger la pertinence de notre réflexion. De plus, la Commission de gestion (CoGest) rejoint le CEx dans sa vision de stabiliser au maximum les contributions des paroisses, tout en évitant de nouveaux dépassements du frein aux dépenses à l'avenir.

Comme nous allons le voir dans un moment pour les comptes de la CMP et pour garder la même philosophie, le CEx a renoncé de demander aux paroisses le remboursement du déficit de l'exercice 2021, se montant à CHF 130'404.59.

Pour les motifs expliqués ci-devant, le CEx vous propose d'accepter l'entrée en matière sur les comptes 2021 et par la suite le projet d'arrêté qui vous est proposé. M. le Président, je vous rends la parole.

M. le Président. Merci M. Telley.

- b) Rapport de la Commission de gestion ;**
- b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Je donne tout de suite la parole au Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mme la Déléguée épiscopale, Madame la Représentante de l'Évêque, Monsieur le Président et Madame et Messieurs

les membres du CEx, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, comme écrit dans son rapport, la CoGest s'est réunie le mercredi 27 avril 2022 dans les locaux de la Corporation.

En plus des explications que vous avez pu lire dans notre rapport, j'aimerais ajouter les remarques suivantes.

Le fait que la décision de l'Assemblée du 12 juin de l'année dernière sur la motion relative à la restitution de l'excédent de produits n'ait pas été respectée par le CEx nous laisse à penser que ni la mémoire humaine, ni les procès-verbaux ne sont suffisants pour se rappeler ce qui a été décidé.

Par conséquent, nous suggérons au CEx et à l'Administration de la CEC de réfléchir à la mise en place d'une liste récapitulative des décisions prises par notre noble Assemblée.

Cela dit et bien qu'une décision de notre noble Assemblée n'ait pas été respectée, l'avenir des finances paroissiales, et par conséquent des finances de la CEC, ne vont pas vers une augmentation, bien au contraire. Et le document de la RKZ intitulé « Etude prospective d'Ecoplan sur l'avenir du financement ecclésial » le confirme. Par conséquent, les choix d'utilisation de l'excédent de produits, faits par le CEx, sont fondés. Mais il s'agit d'un avis personnel.

Quelques points particuliers :

#### **F.PG.I Pastorale Générale Institution (p. 8) – Compte 6341 Évangile à la maison**

La CoGest félicite la personne à l'origine de la création de l'équipe romande qui s'est occupée de la conception et de l'impression du nouveau livret sur l'Évangile selon Saint-Matthieu. Et elle remercie l'équipe pour le travail effectué.

#### **ML.P Mission portugaise (p. 34) – Comptes 5000 à 5150 Salaires et charges sociales**

La situation de cette mission est compliquée. L'ouverture d'un nouveau compte bancaire, après avoir repris le montant du premier compte dans les comptes de la CEC, en est un autre exemple. Mais la bonne nouvelle est que les litiges apparus du temps de notre ancien Vicaire, sont désormais réglés.

Comme annoncé dans son rapport, la CoGest constate que le CEx a effectivement ajouté un nouvel article dans son projet d'arrêté. Il s'agit de l'article 2, relatif à la provision pour le paiement du solde de la contribution de la CEC à la RKZ et aux amortissements extraordinaires réalisés. Cela permet à l'Assemblée d'exercer son pouvoir de décision.

Par conséquent, la CoGest propose à l'Assemblée :

1. D'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2021 de la CEC tels que présentés.
2. D'approuver le projet d'arrêté relatif aux comptes 2021 de la CEC tel que présenté.

Anmerkung zur deutschen Version des Berichts: Das Wort « einstimmig » sollte durch « mehrheitlich » ersetzt werden.

Je remercie toutes les participantes et tous les participants à nos séances de commission pour la qualité des échanges, la qualité de leur travail et leur implication dans la gestion de la Corporation cantonale. Leur état d'esprit permet d'avoir des discussions ouvertes et franches tout en restant respectueuses et constructives.

Anmerkung zur deutschen Version des Berichts: meiner Meinung nach sollte der Titel « Zusammenfassung » durch « Schlussfolgerung » ersetzt werden.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

- c) **Entrée en matière ;**
- c) **Eintretensdebatte;**

M. le Président. Maintenant j'ouvre la discussion d'entrée en matière. Je prie les personnes qui vont se prononcer de venir devant au micro. A qui puis-je donner la parole ?

M. Robert Eugster. Merci M. le Président, chers collègues, je parle au nom du Groupe Sarine qui s'était réuni jeudi passé à Matran pour examiner les objets de notre assemblée d'aujourd'hui. On a eu une discussion, un débat très animé, concernant l'objet qui nous concerne actuellement, notamment concernant la motion qui a été acceptée en juin dernier par 36 voix contre 9 et 4 abstentions. Donc c'était une volonté très clairement exprimée par notre assemblée. Cette motion, comme cela a déjà été relevé par les rapporteurs précédents, n'a pas été respectée pour des raisons que nous allons discuter plus tard.

Moi ce qui me préoccupe, et ce qui nous a préoccupé aussi dans notre groupe : est-ce qu'on peut simplement passer outre une volonté d'une assemblée ? Encore une fois, la motion était claire. Nous avons eu une longue discussion à ce sujet-là. Quelle option ou quelle possibilité aurait dû être envisagée ou présentée ? Nous sommes confrontés exactement à la même question que M. Jean-Pierre Jaquet avait relevée tout à l'heure, soit au fait que la proposition présentée ne tenait pas compte de la motion. Est-ce qu'ils auraient dû refuser l'entrée en matière ou refuser tout simplement les propositions du CEx ? On a été mis devant le fait accompli.

Nous sommes exactement confrontés à la même question aujourd'hui. Est-ce que nous devons ne pas entrer en matière ou manifester autrement notre désapprobation, p.ex. par l'abstention ? J'y reviens plus tard.

Quelles auraient été les possibilités pour le CEx, pour nous présenter ces propositions conformément à la volonté de l'Assemblée ? Il aurait dû, à mon avis, présenter une variante qui tienne compte de la motion et l'autre qui tienne compte de sa vision, de ses propositions. Ça aurait été juridiquement la marche à suivre la plus évidente.

Vous connaissez évidemment les raisons pour lesquelles le CEx n'a pas présenté la vision de l'Assemblée. Il avait déjà argumenté en juin dernier quels étaient les objectifs ou surtout les perspectives futures qui se présentaient aussi bien pour la CEC que pour les paroisses. D'ailleurs je rappelle simplement que la motion a été prise à l'époque sous l'emprise de la pandémie. Les paroisses étaient confrontées à des charges extraordinaires, avec l'afflux de personnes en situation précaire et c'était tout à fait normal, à l'époque, aussi pour des raisons politiques, qu'on parle moins d'affaires d'archives ou autres choses que des soucis des personnes qui sont touchées par la pandémie. C'est un peu sous cet esprit-là que la motion a été présentée et aussi acceptée.

Maintenant, quelles sont nos possibilités ? On peut refuser. Les conséquences seraient que l'on doive faire une nouvelle assemblée. Les inconvénients sont connus. On serait vraiment dans une situation fâcheuse. C'est pour ces raisons que notre groupe, pour des raisons d'évidence et de sagesse, propose d'accepter l'entrée en matière et d'aller de l'avant. Je pense aussi qu'il ne serait pas judicieux, par frustration, de s'abstenir de voter, au risque que l'objet pourrait être refusé. Ça nous ne le voulons clairement pas. Les raisons pour pouvoir aller de l'avant, notamment concernant les archives, sont qu'il convient d'aller dans la direction proposée par le CEx.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut clairement prendre position bien que « zähneknirschend », avec un grincement des dents, et voter en faveur de l'entrée en matière.

M. le Président. Merci bien M. Eugster pour ces réflexions qui sont utiles et dont il faut tenir compte. Je crois qu'il a très bien analysé la situation. Quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole ?

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, je représente l'Unité du Saint-Esprit, tout le monde me connaît. Je suis seul dans mon groupe, c'est aussi facile de décider. Je veux aujourd'hui simplement savoir si la CoGest a été avisée ou pas auparavant par le CEx de ces décisions prises ou est-ce que la CoGest a carrément été mise devant le fait accompli ? Cela me gênerait. J'avoue un malaise.

Et est-ce qu'au sein de la CoGest il y a une unanimité en ce qui concerne l'acceptation de cette entrée en matière ? Sinon je trouve aussi, comme Robert l'a très bien dit, c'est avec grincement de dents que voilà... mais à l'avenir, moi je dis, on peut toujours progresser, tout le monde peut toujours progresser, moi aussi ! C'est que s'il y avait une nouvelle décision pareille du CEx, qu'il informe auparavant la CoGest. Je pense que tout le monde serait plus à l'aise. Je suis dans aucun groupe, rien

du tout et donc je suis très innocent devant vous aujourd'hui. La logique c'est qu'on entre en matière, mais j'ai un malaise en moi par rapport aux finances, moi-même qui viens dans le cadre des finances, j'étais obligé de prendre la parole parce que si je laissais passer comme ça, finalement on laisserait tout passer. Donc je suis un peu mal à l'aise, mais enfin ! Robert Eugster a mieux parlé que moi.

M. le Président. Merci M. Werro. Le Président de la CoGest l'a dit. Cette décision a été prise à la majorité, mais pas à l'unanimité. Je ne sais pas s'il veut encore compléter ?

M. Jean-Pierre Jaquet. Je souhaite juste compléter. Effectivement je confirme ce qu'a souligné le Président et pour bien répondre à la deuxième question, on a reçu les informations le soir de la séance. Nous n'avons pas été avisés au préalable.

M. le Président. Merci de la réponse. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole dans l'entrée en matière ?

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, j'assume totalement le rôle de mouche du coche qui perturbe un peu la tranquillité parfois de l'attelage. Si la décision de la CoGest n'a pas été prise à l'unanimité c'était bel et bien parce qu'on a souligné, parce que j'ai souligné, cette inadéquation entre la décision de l'Assemblée et la façon de procéder, l'avancement d'attribuer en cours d'exercice des décisions qui ont lieu en fin d'exercice, notamment les investissements, soit la répartition des amortissements extraordinaires. On a tenu compte du fait que le devoir d'information a été rempli par le CEx et par notre Président de la CoGest, à savoir que notre Assemblée soit mise au courant de ces inconforts. C'est pour cela qu'on a obtenu en CoGest un accord final sur l'entrée en matière et sur la proposition du CEx. Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. Mettraux. Encore quelqu'un ? Ce n'est pas le cas. Je constate alors que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est par conséquent acquise.

**d) Discussion centre de charges par centre de charges ;**

**d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;**

M. le Président. Nous passons à la discussion centre de charges par centre de charges. Je vous prie de prendre le document comportant les comptes 2021, à la page 5. Nous procédons chapitre par chapitre.

*Direction/Région diocésaine, Service communication*

Mme Patricia Panchaud. Juste une petite erreur à mentionner. Au niveau des pourcentages des EPT. C'est 150 et non pas 190%. Il s'agit d'une faute de frappe. Merci.

*Bistumsregionalleitung, Pastorale Générale Institutions, Pastorale Jeunesse, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, Behindertenseelsorge, Formation, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Aumôneries de l'Université, Service Solidarité & Diaconie, Service de Formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse & Catéchuménat, La Documentation, Katechese, Tâches diocésaines et supra-diocésaines, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Produits facturation*

*Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

*Pages 39 à 42 : Récapitulation par nature de charges et de produits*

*Page 43 : Actifs*

*Page 44 : Passifs*

*Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

- e) **Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;**
- e) **Beschlussentwurf des Exekutivrates;**

M. le Président. Nous venons à l'arrêté relatif aux comptes de la Corporation pour l'année 2021. Vous trouvez ce projet d'arrêté à la dernière page du rapport du CEx.

- f) **Discussion ;**
- f) **Diskussion;**

M. le Président. Nous passons article par article.

L'article 1 concerne le résultat des comptes. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne la provision RKZ ainsi que les amortissements extraordinaires dont nous avons parlé tout à l'heure. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3 concerne l'affectation de l'excédent de produits. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 4 concerne l'exécution de l'arrêté ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- g) **Approbation du projet d'arrêté.**
- g) **Genehmigung des Beschlussentwurfes.**

M. le Président. Nous pouvons déjà faire le vote concernant cet arrêté relatif aux comptes 2021. Je prie les scrutateurs d'être attentifs. Nous sommes un délégué de plus entre-temps. 43 délégués sont présents. Cela veut dire que la majorité absolue est de 22.

Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter l'arrêté relatif aux comptes 2021 de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Le projet d'arrêté relatif aux comptes 2021 de la CEC est approuvé par 42 voix pour, 1 contre et aucune abstention.***

M. le Président. Merci à tous.

## **8. Budget Investissement informatique 2022**

### **8. Budget IT-Investitionen 2022**

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole à M. Telley.

M. Gérald Telley. Merci M. le Président. Comme vous avez pu le voir dans notre rapport, nous avons changé notre façon d'appréhender l'installation des nouveaux ordinateurs. Un leasing était prévu et finalement depuis quelques années, où on a modifié l'appel aux fonds auprès des paroisses, on a constaté que tout au long de l'année, nous avons entre un et deux millions en compte, à disposition pour des paiements courants. De ce fait, notre banquier, soit la BCF, dès le moment où on leur a demandé une offre pour un leasing, nous a dit : mais est-ce que vous ne feriez pas mieux d'utiliser vos liquidités qui sont maintenant largement suffisantes ? Après réflexion et calcul, nous avons pu déterminer que nous aurions une économie de CHF 2'000.– par année, en faisant l'investissement nous-même, plutôt qu'en prenant un leasing. Toutefois comme cette façon n'était pas prévue au budget, nous devons venir vers vous pour valider cette autorisation de financement et nous permettre d'économiser CHF 2'000.–/année qui pourront servir de soutenir la pastorale, qui est notre but principal.

Encore merci pour votre confiance par rapport à la votation précédente concernant l'arrêté relatif aux comptes. Je confirme également que le CEx va continuer à travailler à la rigueur financière et à un équilibre financier qui n'affecte pas plus les paroisses que c'est le cas actuellement. Merci.

M. le Président. Merci M. Telley.

**b) Rapport de la Commission de gestion ;**  
**b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Je donne tout de suite la parole au Président de la CoGest.

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers délégués, je n'ai pas grand-chose d'autre à rajouter au rapport que vous avez reçu, si ce n'est que dans ce cas-là on a été avisé relativement tôt, si vous regardez les dates des rapports. C'était au mois de janvier. Pour un tel sujet, nous n'avons pas estimé utile de réunir la Commission, mais nous avons fait un tour via la messagerie électronique. Donc vous avez tout le compte rendu de ce qui a été décidé par la Commission. Merci.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

**c) Discussion ;**  
**c) Diskussion;**

M. le Président. J'ouvre de suite la discussion d'entrée en matière.

M. Robert Eugster. Merci M. le Président, chers collègues, je parle au nom du Groupe Sarine. Le Groupe Sarine est d'accord avec l'entrée en matière. J'y ajoute encore, j'ai oublié tout à l'heure, un grand merci à tous les acteurs, aussi bien pour les comptes et aussi pour tout le travail qui a été fait au sein de la CoGest, au sein du CEx et à tous les membres, pour présenter ses rapports et ses propositions. Il y a un immense travail derrière et on ne pense jamais assez à remercier tous les acteurs.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai juste une question pour le CEx. Vu qu'aujourd'hui c'est les comptes directement qui font l'investissement, est-ce qu'il y aura un appel d'offres quant à l'achat de ces ordinateurs ? Là il y a quelque chose à gagner par rapport à celui qui nous fait notre développement informatique.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs, les ordinateurs sont déjà achetés et installés. Il y a eu un appel d'offres. On travaille depuis quelques années avec la marque Dell et on a continué à travailler avec eux en demandant la meilleure offre possible. Nous n'avons pas fait d'appel d'offres global.

M. le Président. La discussion continue. Elle n'est plus demandée. L'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est alors acquise.

**d) Approbation du projet d'arrêté.**  
**d) Genehmigung des Beschlussentwurfes.**

M. le Président. Nous allons de suite à la discussion du projet d'arrêté, article par article. Il se trouve à la dernière page du rapport du CEx.

L'article 1 concerne l'investissement informatique. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne le financement de cet investissement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3, ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Nous passons directement au vote concernant ce projet d'arrêté. Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter ce projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2022, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote.

Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement informatique est approuvé par 42 voix, 1 contre et aucune abstention.***

## **9. Rapport d'activité 2021 du Conseil exécutif pour approbation**

### **9. Geschäftsbericht 2021 des Exekutivrates zur Genehmigung**

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx.

M. Patrick Mayor. Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous adresser quelques mots en lien avec le rapport d'activité du CEx que vous avez reçu en annexe. Ce sont aussi les deux dernières pages du rapport d'activité de la Corporation. Il est intéressant de constater tout le travail qui est réalisé. Nous avons collaboré avec les régions diocésaines pour son établissement.

Je dois commencer par vous dire que cette année 2021 a été bien remplie pour les membres du CEx et pour les employés de l'administration. Nous avons dû continuer à rester en contact avec nos activités malgré les restrictions en lien avec la pandémie COVID.

Nous avons dû mettre un coup d'accélérateur à nos projets de numérisation et comme vous avez pu le lire, nous avons fait de grands pas sur ce sujet. Nous avons continué notre travail de simplification de notre travail et celui des paroisses. Comme vous avez pu le lire, nous avons participé à la mise en place de plusieurs fusions. Nous avons le futur projet du règlement sur les finances en chantier et nous travaillons à adapter nos logiciels informatiques de manière à rendre nos interactions plus simples. Nous avons aussi mis en place les Equipes Offices 365 et vous y êtes intégrés pour avoir toutes les informations importantes à disposition de manière électronique. Nous continuons à nous améliorer dans notre "relation" avec nos partenaires. Nous avons intensifié tous les contacts directs possibles pour avancer dans toutes sortes de problématiques, avec le leitmotiv "Il vaut mieux se parler que de s'écrire...". Mes collègues du CEx ont été beaucoup sur le terrain pour rencontrer des gens qui avaient des soucis pour essayer de voir comment on peut améliorer les choses.

Nous sommes vraiment devant de grands défis et nous devons réfléchir à poser nos actions en ayant la vision de l'Église de demain. L'Église change et nous devons réagir à ces changements en nous adaptant! Comme vous le savez, le CEx a été déçu par les décisions de votre Assemblée en lien avec la modification sur les incompatibilités. Les élections 2023 arrivent, nous vous remercions de faire appliquer autour de vous les nouvelles règles que vous avez mises en place. Nous sommes ensemble responsables de montrer l'exemple !

Je ne peux pas finir ces quelques mots sans remercier mes collègues qui ont fait un travail excellent. Beaucoup d'heures, beaucoup de débats, accepter les challenges et essayer de tout faire pour avancer. Je profite aussi de remercier notre administration qui continue à faire un grand travail.

M. le Président. Merci M. Mayor. Est-ce que quelqu'un a une question au CEx concernant ce rapport ? Je constate avec satisfaction que ce rapport est rédigé dans les deux langues et bien aéré. Il n'y a pas de questions. Le règlement du CEx et de l'administration prévoit que le CEx présente à l'Assemblée chaque année un rapport d'activité pour approbation. L'Assemblée est appelée à approuver ce rapport d'activité. Je vous prie de préparer le bulletin de vote pour ce faire.

Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver ce rapport d'activité du CEx, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Le rapport d'activité du Conseil exécutif est approuvé à l'unanimité.***

## **10. Projet de Modification du Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses**

### **10. Entwurf zur Änderung des Reglements über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse**

M. le Président. Avant d'ouvrir la discussion d'entrée en matière, j'ai une remarque préliminaire pour cet objet. Le Règlement sur l'organisation de nos assemblées dit qu'en règle générale, avant de traiter un objet à la séance plénière, cet objet est examiné par une commission, soit une commission permanente ou une commission spéciale. Ici nous avons décidé de simplifier le procédé s'agissant d'une toute petite modification. La modification qui nous est soumise n'a pas été examinée par une commission. La raison est la suivante: il s'agit uniquement de prolonger, et ceci pour la deuxième fois, la durée de l'application de ce règlement, sans modifier les règles et sans conséquence financière.

En ce qui concerne la discussion, le Règlement prévoit que lors de modifications ou d'autres objets, la deuxième lecture ne peut, en règle générale, pas se faire le même jour que la première lecture. Nous allons aujourd'hui faire les deux lectures, l'une après l'autre, suivi du vote final. La Présidence est de l'avis que dans ce cas on peut très bien raccourcir le procédé. Je donne la parole à M. Bussard. Merci.

**a) Présentation du Conseil exécutif ;**

**a) Präsentation des Exekutivrates;**

M. Christian Bussard. Monsieur le Président, Mesdames la Représentante et la Déléguée de l'Évêque, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, les projets de fusions deviennent d'actualité lorsque se pointe à l'horizon le renouvellement des conseils de paroisse.

Cela se confirme encore une fois en cette fin de période de législature avec 4 projets de fusion concernant 12 paroisses. Des projets qui ont été lancés en fin d'année 2021, respectivement ce printemps 2022.

A l'heure où je m'exprime, 2 projets de fusion se sont concrétisés, le 1<sup>er</sup> en Sarine (Bonnefontaine et Praroman) qui forment la nouvelle paroisse St-Laurent du Mouret, et le 2<sup>ème</sup> en Glâne (Le Châtelard – Granettes et Massonnens) qui forment la nouvelle paroisse St-Bernard et St-Maurice du Châtelard. En septembre prochain, les paroisses gruériennes d'Albeuve – Lessoc – Montbovon et Neirivue vont unir leur destinée, tout comme les deux paroisses glânoises de Vuisternens-devant-Romont et la Joux vont unir la leur également. L'échec de la fusion à trois dernièrement avec la paroisse de Sommentier (refusée à une très faible majorité – 2 voix) n'a pas découragé nos amis glânois, bien au contraire.

Abordé par d'autres paroisses en ce début d'année pour des études de fusion esquissées en 2023-2024 et certainement par d'autres paroisses d'ici la fin de période 2023-2028, le CEx propose à l'Assemblée des délégués de modifier le Règlement sur les fusions en prolongeant de 5 années supplémentaires la date butoir permettant d'obtenir l'aide financière en cas de fusion, à savoir jusqu'au 31 décembre 2027. Ce nouveau délai d'encouragement aux fusions prend tout son sens, en particulier pour les paroisses qui rencontreront des difficultés à renouveler leurs autorités au printemps prochain.

Sur le plan financier, la prolongation de 5 ans du délai n'aura pas ou très peu d'incidence sur les finances de la Corporation. Pour les 4 projets de fusion évoqués tout à l'heure, les montants octroyés sont de l'ordre de CHF 100'000.– qui seront reportés sur les exercices comptables de 2023 et 2024, en fonction des dates des assemblées de paroisses et des décrets de fusion. Pour mémoire, le fonds de réserve aux comptes 2021 que vous venez d'approuver s'élève à CHF 540'674.85, si mes chiffres sont bien exacts. Il restera donc un montant de l'ordre de plus de CHF 440'000.– pour absorber d'autres aides durant la prochaine période.

Aussi et sur la base de ces quelques considérations, le CEx propose à l'Assemblée des délégués d'entrer en matière et de soutenir le projet modifiant le Règlement sur l'encouragement aux fusions.

Je vous remercie de votre attention. J'en ai terminé M. le Président.

M. le Président. Merci M. Bussard.

- b) Entrée en matière ;**
- b) Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre la discussion générale sur ce projet de modification du Règlement. Qui aimerait prendre la parole ? Personne. Alors l'entrée en matière est acquise.

Nous allons tout de suite passer au projet de modification du Règlement, article par article, l'article 1 étant l'article le plus important. Il prolonge le délai pour cette aide, encore une fois de 5 ans, jusqu'en 2027.

La discussion concernant l'article 1 est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne le référendum facultatif. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3, ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Nous avons déjà terminé la première lecture. S'il n'y a pas d'opposition, nous allons tout de suite passer à la deuxième lecture de cette modification. Pas d'opposition.

Deuxième lecture :

Article 1 : La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Article 2 et 3 : La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- c) Vote.**
- c) Abstimmung.**

M. le Président. Nous allons voter sur la modification de ce Règlement. Je prie celles et ceux qui sont d'accord de modifier ce Règlement, tel qu'il est proposé, de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Le projet de modification du Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses est approuvé à l'unanimité.***

**PAUSE**

## **11. Projet des Directives sur les archives paroissiales**

### **11. Entwurf der Richtlinien für das Pfarrarchiv**

M. le Président. Je donne la parole au Président du CEx.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, nous avons mis en place une consultation sur les directives. Nous n'étions pas obligés, mais nous avons pensé qu'il était important d'avoir votre avis avant de mettre en place quelque chose de trop dirigiste. Nous avons reçu beaucoup de réactions que nous n'avons pas encore pu analyser. Nous reviendrons vers votre Assemblée quand nous aurons traité toutes ces propositions et remarques.

Le projet collaboratif avec l'Etat avance. Celui-ci a approuvé sa participation et une demande de financement à La Loro a été déposée. Dès l'acceptation de cette dernière, on reviendra vers vous afin de vous expliquer comment les choses avancent. Ça va dans une bonne direction. Les réserves qu'on a mis de côté, on va gentiment pouvoir les utiliser, mais pour cela on attend que toutes les parties soient d'accord.

M. François Roubaty. M. le Président, Mesdames et Messieurs, par rapport aux paroisses qui se sont exprimées, comme chez nous, La Brillaz, est-ce qu'on va avoir des réponses par rapport aux prises de position ?

Et pour être plus efficace pour ce genre d'objet, il faudrait créer une commission et certainement aussi avoir du renfort de l'extérieur. Il y a quand même peu de monde qui soit spécialiste sur de tels domaines. Et c'est compliqué pour nous les paroisses. Alors nous avons une personne qui nous a aidé un peu, par rapport au travail qu'elle avait fait dans plusieurs paroisses. Cette personne a vu plusieurs divergences par rapport à ce qui a été présenté. Nous n'avons pas pris position sur chaque article, plutôt de manière globale, mais on souhaiterait tout de même avoir une suite à cela. Toutes les paroisses de l'UP étaient présentes pour ce travail. Nous avons de la chance d'avoir des juristes pour ce faire, des gens qui connaissent un peu tout ça. Pour nous c'était quelque chose qui ne pouvait pas être accepté en l'état, tout bonnement.

M. Patrick Mayor. Merci pour cette réaction. Sur le principe, si on fait une consultation, c'est évident que l'on revient vers les paroisses.

Ici il y a quelque chose de particulier. Ces directives, nous les avons travaillées avec l'archiviste de l'Évêché et l'archiviste cantonal ainsi que le responsable des biens culturels. Ce qui se passe, et c'est ce que nous sommes en train de clarifier, c'est que l'entreprise qui a travaillé pour certaines paroisses, voit les choses un peu différemment. Et cette entreprise voit les choses d'une manière que l'État ne voit pas. Ils sont en désaccord. On a fait ces directives, basées sur les directives de l'État. Maintenant on va voir si cette personne voit juste et les éléments étatiques sont faux ou si c'est le contraire. On est en train de voir. Il y a une discussion qui se fait. Cette personne a écrit à l'Évêque et nous a écrit directement aussi. Il y a là une différence de vision. Nous, on aimerait vraiment faire quelque chose qui soit dans les clous au niveau étatique. Je sais qu'il y a un business qui s'est créé autour de l'aide aux paroisses pour faire tout ça. Il faut juste qu'on s'assure que ce soit fait correctement. Ce n'est pas le sous-traitant, qui vient faire votre travail, qui explique quelles sont les règles. C'est plutôt le cadre qui doit être posé.

Ce n'est pas très simple et l'intuition que le CEx a eu de dire, plutôt que de balancer ces directives, on fait une consultation, c'était vraiment pour avoir ces réactions. Donc on va revenir vers vous avec des réponses pour chacun des points.

M. Michel Mettraux. A titre personnel j'ai réagi aussi, au titre d'ancien président d'une commission qui avait mis en place les registres qui tenaient évidemment du domaine des archives. Je n'ai pas vu un grand saut entre les dispositions qui sont prévues au niveau diocésain et les dispositions proposées à notre niveau. Je trouve que la réflexion n'a pas été menée globalement sur la notion d'archives dynamiques, en tant qu'élément de gestion actuel de nos paroisses, mais plutôt dans la dimension d'archives historiques. Je suis un peu inquiet sur cette dimension-là au niveau de l'actualité, de comment on gère les choses. Ce n'est pas simplement une mémoire qu'on dépose pour les autres. C'est essentiellement l'ensemble des données qu'on a et je souhaite que la réflexion soit élargie à ce niveau-là. Je vous remercie.

M. Patrick Mayor. Alors elle l'est déjà. Il y a la partie archives historiques. Un document datant du mois de janvier 2022 est déjà un document d'archive, si on veut bien. Donc on tient compte de tout, c'est une évidence. Je pense que là on doit creuser la réflexion et on va le faire, mais compte tenu du fait que la consultation s'est terminée fin mai, nous n'avons pas encore eu le temps de faire l'évaluation. Une chose que vous pouvez transmettre, c'est le fait qu'il y a une petite tension entre l'une de ces entreprises qui a fait ce travail et l'État. Je pense qu'il est important pour nous que nous travaillions en parallèle avec l'État pour faire les choses correctement.

M. Maurice Seydoux. J'ai juste une petite réflexion. Les membres de la Corporation n'ont pas tous reçu ces directives et le petit cahier d'aide qui va avec, expliquant ces directives. Les Conseils de paroisse l'ont reçu, mais pas tous les membres qui ne font pas forcément tous partie d'un conseil paroissial. Je pense que ça, ça peut être important aussi pour eux puisque nous allons en discuter entre nous, dans le cadre de l'Assemblée. J'aimerais que ce soit aussi envoyé chez eux, toute cette partie des archives.

M. Patrick Mayor. Alors là on touche à nouveau un élément très intéressant. C'est le rapport que vous avez-vous, en tant que délégués avec vos UP et paroisses. Il y a des endroits où il y a des réunions de temps en temps, où ces choses sont échangées. Nous sommes partis de la consultation

aux paroisses. C'est le point de départ et on peut essayer d'élargir un peu, mais la consultation est traitée avec les paroisses. Normalement dans la relation que vous avez régulièrement avec vos paroisses, vous devez avoir ce genre d'informations. Merci.

M. le Président. Une autre question ? Cela ne semble pas être le cas. Merci M. Mayor.

## **12. Point de situation Règlement sur les Finances**

### **12. Aktueller Stand Finanzreglement**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale, M. le Vice-Président Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, voici un bref rapport sur l'avancement du projet de Règlement sur les finances. Une fois n'est pas coutume, ce rapport est un peu moins positif que les dernières fois puisque le projet est en chantier, comme l'a dit Patrick Mayor, mais que le chantier s'avère, sur un certain nombre de points, un peu plus compliqué que prévu, si on peut dire ça comme ça.

Pour mémoire, ce projet qu'on appelle projet de Règlement sur les finances a en réalité deux objectifs principaux, soit d'assurer la fusion entre la CMP et la CEC, plus exactement l'absorption de la CMP par la CEC. Ceci nécessitera d'abord la modification du Statut. Cette partie-là du travail est sous toit, c'est-à-dire que les grands principes de cette fusion ont été arrêtés, avec un certain nombre de variantes, entre lesquelles la Commission va faire un choix et qu'elle vous présentera. Et les propositions de modification du Statut sont déjà rédigées.

La deuxième partie c'est le Règlement sur les finances proprement dit qui n'existe pas dans notre Corporation. En réalité, il ne sera pas complètement nouveau puisque les règles sur la gestion des finances existent déjà. On adopte chaque année le budget et les comptes, on sait ce que nous devons faire. Donc les règles existent déjà, mais elles sont réparties dans différents textes. Le Règlement sur les paroisses pour une bonne partie, le Règlement sur la Caisse des ministères pour une autre partie, ce Règlement qui va disparaître en cas de fusion. Et puis il y a un certain nombre de lacunes. Il n'y a pas de dispositions qui s'appliquent véritablement à la Corporation cantonale et sur un certain nombre de points, des règles en matière financière ont peu évolué, dans le Canton de Fribourg en particulier. La Loi sur les finances communales a été rédigée dans les dernières années. Elle est au top niveau de ce que doit être une réglementation financière. Le Règlement sur les finances est donc le rassemblement de ces différentes règles, selon un équilibre que la Commission a déjà arrêté. Et nous sommes maintenant dans la phase de rédaction.

C'est cette phase de rédaction qui prend un peu plus de temps que prévu. A vrai dire c'est un peu de ma faute. Dans un premier temps, j'ai pêché par optimisme. Lors d'une séance avec le CEx, au début de l'année, où je pensais que ça allait aller relativement vite. Finalement ça a pris un peu plus de temps que prévu. Pour que vous puissiez visualiser ce qui prend du temps actuellement, j'ai pris un petit exemple, qui n'a rien à avoir avec le Règlement sur les finances, qui est à vrai dire tiré d'une loi vaudoise sur l'économie. Si vous regardez le texte, il y a un art. 9a) qui prévoit l'obligation pour les entreprises de s'inscrire dans un registre. Cet art. 9a) a un alinéa 2 qui dit : « Cette obligation est déjà réalisée lorsque l'entreprise... est inscrite dans un autre registre, p.ex. le Registre du commerce ». On ne peut pas vraiment comprendre ce que le législateur veut dire par « cette obligation est déjà réalisée... ». Ce qui veut dire que l'entreprise qui est déjà inscrite au Registre du commerce doit de toute façon s'inscrire au Registre vaudois ou bien est-ce qu'ils veulent dire que l'entreprise qui est inscrite au Registre du commerce a déjà réalisée son obligation d'inscription et donc n'a pas besoin de s'inscrire au Registre vaudois. C'est un exemple typique de disposition qui est mal rédigée, où un lecteur neutre n'arrive pas vraiment à comprendre ce que le rédacteur voulait écrire et pour la pratique, c'est compliqué.

Notre objectif, avec le Règlement sur les finances, est de simplifier la vie des gens, singulièrement la vie des paroisses, et non pas de la leur rendre plus compliquée. Et donc d'avoir un texte qui soit

cohérent, qui soit lisible, dans lequel on puisse comprendre ce que l'on veut dire. En reprenant un certain nombre de dispositions de la Loi sur les finances communales, parce que c'est un texte qui commence à être bien utilisé dans le Canton de Fribourg, mais c'est aussi un texte qui est complexe, trop complexe pour nos paroisses selon l'avis de notre Commission. Il faut le simplifier, de manière qu'il soit lisible et pas comme ça a été fait dans l'exemple que vous avez sous les yeux. Ça c'est un travail qui prend un certain temps, sans doute un peu plus de temps que ce qui avait été estimé. Notre Commission a certes travaillé très vite dans les 6 derniers mois de l'année 2021, ce qui a peut-être donné l'impression que tout irait très vite et que cet esprit nous poussait avec toutes ses forces et c'est là que le projet a pris un certain retard par rapport au planning, sans doute trop optimiste, qui avait été élaboré. Peut-être pas au début de nos travaux, mais au milieu, quand on était dans le grand enthousiasme.

Pour la suite des opérations, ça ne change pas fondamentalement par rapport à ce qu'avait déjà été dit, c'est-à-dire qu'il y aura un projet de règlement qui sera élaboré par la Commission en coopération avec le CEx. On travaille de toutes façons main dans la main. On peut imaginer que le CEx reprendra le projet de la Commission et ce projet sera soumis à la consultation des paroisses et naturellement aussi des membres de l'Assemblée. Puis sur cette base-là, l'Assemblée approuvera ou n'approuvera pas le projet de Règlement sur les finances et on va dire accessoirement, parce que c'est beaucoup moins en terme quantitatif, la modification du Statut, qui accompagne la réforme. Le Statut, bien sûr, a une importance plus grande que le projet.

Voilà où nous en sommes et cela devrait se passer dans le meilleur des cas à la fin de l'année 2022. La consultation aura lieu à la fin de l'année 2022. Est-ce qu'on arrivera encore à faire une assemblée ou à traiter un bout lors de notre dernière assemblée ? Ça sera vraisemblablement au printemps 2023. Voilà pour le calendrier qui est le même par rapport à ce qui avait été présenté, mais légèrement décalé. L'objectif qui était de boucler cette réforme dans la législature en cours, cet objectif-là est toujours envisagé. C'est toujours possible puisque le calendrier initial était un peu trop optimiste, mais allait plus vite que ce qui était nécessaire. Donc c'est la réserve qui a diminué, mais ça ne nous met pas en retard par rapport à l'objectif de la législature, de manière générale. Voilà M. Président pour ce qui est de l'état des travaux.

M. le Président. Merci bien pour ces informations. Des questions au Président de la Commission spéciale ? Un très grand travail ! Les membres de la Commission spéciale peuvent également vous le confirmer. Si ce n'est pas le cas, merci M. Canevascini pour ces informations et d'avance aussi pour le grand travail qui est fait. Nous espérons évidemment toujours pouvoir terminer ce travail durant la législature en cours.

### **13. Informations du Conseil exécutif**

### **13. Informationen des Exekutivrates**

- a) **Élections générales du 12 mars 2023, Informations ;**
- a) **Allgemeine Wahlen am 12. März 2023, Informationen;**

M. le Président. Je donne la parole à M. Mayor.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs, peut-être en préambule. Le CEx est sérieusement attaché à ce qu'on puisse bien avancer par rapport à ce Règlement sur les finances et on a des discussions prévues avec le Président de la Commission pour voir comment on peut booster ce processus. On pousse aussi. Ne croyez pas que nous ça nous arrange que ça prenne du retard. On aimerait pouvoir finir la législature avec quelque chose de nouveau.

Les élections générales sont en cours de préparation. Le CEx ne fera pas cette année de campagne de publicité à ce sujet. Nous laissons le soin aux paroisses et aux agents pastoraux de parler dans leurs cercles d'influence de ces élections pour motiver des personnes à s'engager pour cette belle mission. Les paroisses recevront en temps voulu toutes les informations à ce sujet.

- b) RKZ, rapport annuel 2021, Informations ;**
- b) RKZ, Jahresbericht 2021, Informationen;**

M. Patrick Mayor. Ça nous semble important que vous voyiez, dans les comptes que nous venons d'approuver, que la contribution que la Corporation cantonale fait à la RKZ, est un élément important. On s'est dit, et ça on va le faire de plus en plus, on vous a mis le rapport d'activité et le rapport financier de la RKZ dans les annexes que vous avez reçues.

Vous pouvez, sur internet, trouver encore plus d'informations détaillées. Je pense que c'est assez important de se rendre compte, tout ce qui se passe dans tous les différents axes de pastorale au niveau suisse et qu'est-ce qui, grâce à cette contribution, se fait.

Pour être, comme représentant de Fribourg, membre de la Commission des finances de la RKZ, je peux vous dire qu'au niveau des prestations suisses, la RKZ se bat pour avoir des contrats de prestations avec tous les organismes subventionnés. C'est quelque chose de très intéressant. On est en train de le mettre en place pour Fribourg, par rapport au montant qu'on donne aussi à différentes institutions. On a, au niveau de la RKZ, des mandats de prestations et on les fait avec une vision sur 3 ans ou 5 ans. Ça veut dire qu'on discute avec telle et telle institution et on dit, bien voilà, ça c'est un subside qu'on peut vous donner, mais on aimerait voir votre vision dans combien d'années et qu'on puisse voir comment les choses évoluent, pour aussi tenir le niveau des dépenses stable et pour avancer, pour permettre à ces institutions d'avancer en ayant une vision. Vous ne le savez peut-être pas, c'est un élément assez complexe.

Hier on était avec Mme Ruffieux à Lausanne. Il y avait la réunion de la FRCR (Fédération romande catholique romaine) qui s'est réunie avec la COR (Conférence des ordinaires romands) et on discute là, du point de vue romand, de toutes les missions particulières, au niveau du financement suisse et puis on donne des préavis pour le financement suisse. Donc là il y a tout un travail qui se fait. Et je pensais que c'était important que vous ayez ces informations. Si vous vous ennuyez, allez regarder sur ce site internet. Il y a des choses intéressantes. Si vous voulez voir les documents papier, faites un mail à la RKZ. Ils vous envoient le rapport d'activité complet.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, M. Mayor, Président du CEx, vous imaginez bien que je ne pouvais pas laisser passer la RKZ, sans dire quelque chose.

Ça fait des années, des années que je disais, cette RKZ, ce truc absolument incroyable, je posais des questions pour être éclairé. Merci beaucoup ce matin pour le rapport de la RKZ. Comme je faisais partie des personnes qui insistais pour savoir qu'est-ce que c'était vraiment, comment ils dépensaient, donc j'ai des réponses ! Bien sûr que j'ai lu les 9 pages, pas que je reçoive un rapport que je ne lis pas. Alors bien sûr quand je lis, de temps en temps il y a un risque que j'aie une question un peu, pas vicieuse, mais précise.

Donc je vois les contributions des cantons et moi j'avais posé une fois la question, il y a quelques années, parce que ça fait quand même 30 ans que je suis dans le milieu, la clé de répartition, en sachant, pour les autres délégués je ne sais pas s'ils savent, Fribourg doit payer un impôt de paroisse en Église, mais Neuchâtel et Genève p.ex., ils reçoivent un bordereau et ils payent en gros ce qu'ils veulent. Est-ce que par rapport à ça, la clé de répartition, je sais que ce n'est pas facile à trouver, et Fribourg, via M. Mayor, se bat pour ne pas payer plus que les autres, mais en tout cas pas moins, semble-t-il qu'on paye bien notre part par rapport aux Neuchâtelois et aux Genevois ? Alors ça c'est une question, un peu ouverte, que je pose et comme j'ai le micro j'enchaîne en disant la chose suivante. A la page 8, le quatrième alinéa, l'étude est consacrée uniquement au financement ecclésiastique étatique et aux contributions ecclésiastiques volontaires, alors c'est peut-être là que ça m'incitait, par rapport à cette clé de répartition, de vraiment savoir, si Fribourg se bat bien, par rapport aux Genevois et aux Neuchâtelois ? Je n'ai rien contre, mais eux ils payent des impôts comme ils veulent ou pas, par rapport aux autres cantons. Je crois que le Jura c'est un peu comme Fribourg et les Vaudois c'est l'État qui encaisse. Donc, faire une clé de répartition, c'est très compliqué. Je suis d'accord.

Comme j'ai le micro et qu'il y a un très beau rapport, qu'on a reçu ce matin, je constate en ce qui concerne les sorties d'Église, que depuis 2018 il y a une envolée des sorties d'Église. Je sais que ce n'est pas facile et en tant qu'ancien président de paroisse et les échos que j'ai de nos paroisses... c'est comme votre deuxième pilier. Quand vous avez 25 ans, vous n'avez rien dedans et quand vous avez 55 ans, votre 2<sup>ème</sup> plier grossit, grossit. Et bien les sorties d'Église ça se discute de gauche à droite et là je pense pour 2021/2022, pour notre paroisse, j'ai beaucoup de soucis... alors un moment donné, comment faire ? Je sais que ce n'est pas facile, mais c'est tellement facile de faire une petite lettre au conseil paroissial qui, en gros, va accepter la sortie d'Église et l'entretien avec M. le curé, vous voyez ce que je veux dire ? Ils en ont pas besoin parce qu'ils vont économiser quelques années d'impôts. J'ai ce souci-là.

Mais au final, je dirais la chose suivante. Merci à M. Mayor. Je sais que vous êtes un représentant très actif à la RKZ. Vous défendez très bien le Canton de Fribourg. C'était mon devoir de dire un grand MERCI. C'est rare que je flatte !

M. Patrick Mayor. Je vous remercie parce que c'est important de piquer, mais c'est aussi important d'apprécier. Pour la première question : la répartition c'est quelque chose de terrible. Autant si j'étais du côté de l'État, j'étais récemment dans le bureau de M. Siggen, qui nous expliquait qu'avec la clé de répartition au niveau cantonal, le Canton bénéficie de beaucoup de fonds, dans le cadre de la péréquation, autant au niveau de l'Église, dans notre Diocèse, on a un petit peu un problème.

Au niveau suisse, le système ecclésial est majoritairement fait comme dans le Canton de Fribourg, ce sont des impôts de paroisses. Mais au niveau du Diocèse, c'est le seul canton qui travaille avec ce système-là. Alors on se trouve dans un mode où on a deux cantons, Neuchâtel et Genève, où en fait ils doivent rechercher des dons. Ils font des campagnes de recherche de dons. Donc ce qu'on rentre dans la clé de répartition, ce sont les impôts volontaires, plus les dons qui rentrent. Dans le cas de cantons comme Genève et Neuchâtel, les rendements de l'immobilier ne sont pas pris en compte dans la clé RKZ. Dans le Canton de Genève, contrairement à Neuchâtel (Neuchâtel qui en a peu), il y a un patrimoine important en lien avec des donations qui se sont passées dans des années où certains Français devaient fuir la France avec pas mal de fortune et ces Français-là étaient catholiques, le Canton de Genève a reçu un patrimoine. Les fruits de ce patrimoine rentrent aussi dans la discussion, mais pas dans la clé... Vous savez typiquement que le Canton de Fribourg, la Corporation a zéro de patrimoine. Il y a le million dans les liquidités, mais il n'y a rien de plus ! Là on ne peut rien faire fructifier par rapport à ça. Ce sont les paroisses, les bénéfices curiaux qui détiennent le patrimoine, avec leurs bâtiments.

Sur le Canton de Vaud, c'est différent. Ils reçoivent une subvention. En plus de ça, ce qui est encore plus différent et ce qui me vaut certaines animosités, c'est que j'ai passé 20 ans de ma vie dans le Canton de Vaud. Au niveau des paroisses, les communes donnent de l'argent aux paroisses, pour rénover leurs bâtiments, pour faire des choses comme ça et ça ce n'est pas dans les chiffres qui font la clé. C'est pour cela que si vous regardez, vous allez voir que le Canton de Vaud paie quasi la même chose que le Canton de Fribourg pour la contribution RKZ.

Je me fais régulièrement flinguer par les Vaudois parce que c'est une problématique et on essaie de faire des améliorations. Maintenant le Canton de Vaud va rajouter certaines contributions des communes, mais c'est quelque chose de compliqué. Ce que nous on voit, quelque part d'un point de vue suisse, c'est tout à fait juste que le Canton de Fribourg ne paye pas plus. Parce que des cantons comme Zurich, qui payent encore plus que ce qu'ils devraient, on est dans la moyenne par rapport au système d'impôt de paroisse. Moins il y aura d'impôt de paroisses, moins on payera. Mais de faire un système qui soit juste au niveau suisse, en tenant compte de ces exceptions et les exceptions il faut savoir que c'est Neuchâtel, Genève, Vaud, le Tessin et le Valais, c'est quasi que ces cantons-là. Et en pourcent par rapport à ce qui rentre dans la RKZ, ce n'est pas un grand montant.

Le souci qu'on a là derrière, c'est qu'à un moment donné, pendant un certain temps, les administrateurs de l'Évêché ont eu l'idée de se dire qu'on pourrait prendre la même clé que la RKZ pour regarder entre nous par rapport à l'Évêché. Et ça, ça fait qu'il y a une contribution que j'estime un peu plus élevée que ce que devrait payer Fribourg en comparaison au Canton de Vaud p.ex. Mais on est aussi dans beaucoup de relations d'amitié, dans beaucoup de coopérations. On a des UP inter-

cantonales, etc. Donc on n'est pas dans un mode de guerre. On a chacun une vision un peu différente de la justice et on essaye d'avancer tranquillement. Ce n'est pas simple et si vous regardez toutes les péréquations, elles ont toutes des trucs qui jouent bien et d'autres moins. Je pense qu'on a quelque chose qui tient assez bien la route. Évidemment j'aimerais que nos voisins payent un peu plus, mais on y arrive gentiment. C'est un travail qui dure depuis des années. C'est très politique aussi.

La question des sorties d'Église, je propose qu'on en parle lors du prochain point. J'apprécie qu'on prenne un peu de temps pour ce sujet.

Par rapport au rapport financier de la RKZ, il y a d'autres questions ?

Mme Yvette Haymoz. Sehr geehrter Herr Präsident, sie haben erwähnt, dass gewisse Kantone weniger zahlen und das sieht man auch im Bericht. So hat Neuenburg einen Antrag gestellt auf die Hälfte der erwarteten Beiträge zu verzichten, CHF 50'000.–. Wir wissen, dass die Pfarreibürger im Kanton Neuenburg keine Steuern bezahlen. Die müssen an und für sich von den Spenden das Ganze finanzieren. Aber dann gewährt man denen so einen Bonus, zusätzlich. Sie zahlen sowieso schon viel weniger. Haben Sie dazu noch etwas zu ergänzen?

M. Patrick Mayor. Ich habe einiges zu ergänzen. Ich bin Mitglied der Finanzkommission. Wir haben speziell für Neuenburg gearbeitet. Neuenburg ist dem Konkurs nahe. Sie haben insgesamt 14 Priester. Sie haben sehr wenig Leute und erhalten sehr wenig Spenden. Das ist ein grosses Problem. Deshalb haben wir von der RKZ aus etwas organisiert. Sie mussten einen Finanzplan über 3 Jahre erstellen. Einige Gebäude wurden verkauft. In den kommenden 2 Jahren wird die RKZ insgesamt CHF 50'000.– der Beiträge reduzieren, um das Crowdfunding einzurichten.

La problématique du Canton de Neuchâtel, c'est sa taille. Avec 4 UP et des gens qui travaillent à 50 % dans l'administration, ils étaient proches de la faillite et c'est par rapport à ça qu'on est parti sur un fonds de solidarité. Pendant deux ans on les aide à avoir un montant moins élevé à payer afin qu'ils puissent engager quelqu'un pour la recherche de fonds. En même temps ils ont dû vendre des actifs qu'ils avaient. Le risque c'était qu'on ait zéro. Il fallait d'abord payer les salaires avant de payer la contribution à la RKZ. Ils ont payé leur contribution à l'Évêché. Il y a des informations, si vous voulez, où on a des courbes, où on a la manière de calculer cette clé de répartition. Vous avez vu Zurich p.ex., ils mettent CHF 2.6 mio. Plus ils offrent des bureaux, plus ils font plein de choses, ils ont les bureaux de la RKZ proches d'eux. Les choses sont ainsi. D'autres points ?

**c) Rapport Ecoplan sur l'avenir du financement ecclésial ;**

**c) Ecoplan-Bericht über die Zukunft der Kirchenfinanzen ;**

M. Patrick Mayor. M. Werro a parlé tout à l'heure des sorties d'Église. La RKZ a donné à Ecoplan la mission de faire une analyse. J'étais au Service des contributions avec Madame Nobs de l'Église réformée il y a à peu près une année. On a donné l'accord que le Service des contributions donne des chiffres globaux et on a fait tout un travail sur les tranches d'âge, pour voir un peu d'où venaient une grande partie des impôts ecclésiastiques. De mon point de vue la conclusion de cette analyse est presque trop optimiste. La conclusion du rapport Ecoplan est plus alarmiste. On voit qu'il y a d'un côté les jeunes générations qui ont beaucoup moins à faire à la religion et d'un autre côté ces générations, avec les cheveux grisonnants, ceux qui paient le plus d'impôts, mais qui arrivent gentiment à un moment où ils n'en paieront plus. Il va se passer quelque chose entre 2025-2027. On a un rapport plus détaillé par canton. Ecoplan a essayé d'imaginer aussi l'évolution avec la population qui augmente, voir comment on y arrive.

Je cite le rapport :

« Les générations plus âgées d'aujourd'hui ne sont pas plus religieuses sous prétexte qu'elles le seraient devenues au cours de leur vie. Au contraire, elles ont grandi à une époque plus religieuse et ont conservé ce degré de religiosité relativement élevé au fil des années. Les générations ultérieures ont ensuite grandi successivement dans des sociétés moins religieuses et ont à leur tour emporté leur religiosité (plus faible) acquise dans leur jeunesse, de manière relativement constante au fil des années. La sécularisation se produit donc en raison du remplacement des cohortes. La sécularisation

n'est toutefois pas entièrement due au remplacement des cohortes, et l'on constate aussi de légers reculs de la religiosité ... »

Plus loin:

« Il ne faut pas s'y tromper, même si l'Etat et, de manière surprenante, de nombreux politiciens continuent à s'intéresser aux Églises en tant que facteurs de stabilisation de la société. L'existence de communautés vivantes d'esprit chrétien, à des titres très divers, même dans des paroisses tout à fait ordinaires, mais aussi au-delà, est tout aussi importante. Ce sont à elles qu'il faut s'intéresser.

Rien ne serait plus problématique en effet que de voir des chrétiens rester membres actifs, ou du moins nominaux, de l'Église, uniquement par nostalgie, parce que leur biographie les a formatés de la sorte. »

C'est un des grands défis de ces prochaines années !

Nous avons des réflexions avec les représentantes de l'Évêque, on a des réflexions pour dire, mais comment on va faire ? Et on vient vers vous aussi avec des demandes financières. On en parlait tout à l'heure avec M. Tercier, par rapport à Bulle. Si on a moins d'argent, on va devoir moins faire pour la pastorale ? Je me questionne. Si on veut vraiment augmenter le niveau de religiosité, est-ce qu'il nous faut vraiment uniquement repeindre nos églises ? On est responsable, mais comment on fait ? Cela pose des questions, à mes yeux, très importantes.

Je vous exhorte de prendre, avec vos lectures de cet été, ce rapport et de vous faire des réflexions en vue de nos prochains budgets. Nous devons innover et je pense que tout simplement préventivement réduire les coûts est contre-productif !

Notre Église doit investir dans son futur !

Est-ce que concernant ce rapport, vous avez des questions ou des remarques ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers collègues, j'ai juste une question. Est-ce qu'une étude similaire a été faite pour les réformés ? Si c'est le cas, est-ce qu'elle a la même tendance ?

M. Patrick Mayor. Cette étude a faite conjointement avec l'EERS (Église évangélique réformée suisse). On a quelque chose qui se ressemble, quelque chose de presque plus rapide au niveau de la décroissance, de la pratique religieuse, chez les réformés.

M. Michel Mettraux. On ne naît pas chrétien, on le devient ! Il faut peut-être remettre cette donnée au cœur de notre réflexion. Si on veut que nos paroisses et nos corporations vivent, il faut que nos Églises, que nos sociétés, notre façon de faire société ensemble, continuent. Nos paroisses ne devraient pas être un registre fiscal. Ça devrait être une assemblée de gens qui agissent. Et là, j'entends souvent des remarques vis-à-vis des évangéliques qui ont une adhérence soutenue de la part de la jeunesse. Et bien ne critiquons pas, mais intéressons-nous, regardons ce qu'ils font et mettons-nous en route pour que des jeunes soient en conscience qu'être chrétien, c'est un choix et un bonheur !

M. Patrick Mayor. Merci M. Mettraux. Le dernier message que je voudrais faire passer. D'un côté je me tourne vers les paroisses en disant, il faut qu'on pense au futur, mais je me retourne aussi très directement auprès des représentants pastoraux et nos délégués représentants, venez avec des projets ambitieux, venez avec des idées ! On doit faire bouger les choses. Il y a aussi cet aspect-là. On doit amener, peut-être penser les choses différemment. Il y a quelque chose à faire ! Réfléchissez un peu en lisant ce rapport. Ceux qui auraient envie d'avoir quelque chose de plus détaillé pour Fribourg, faites-moi un e-mail. Je peux vous transmettre ce qui s'est passé sur Fribourg. D'autres questions ?

**d) Nouveau Secrétaire général.**

**d) Neuer Generalsekretär.**

M. Patrick Mayor. Comme vous le savez depuis 3 ans nous n'avons pas de secrétaire général. Nous avons réparti cette charge entre les différents conseillers. Avec une responsabilité ad intérim au

travers de votre serviteur. Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons engagé au 1<sup>er</sup> juillet 2022 M. David Neuhaus comme secrétaire général. Nous aurons le plaisir de vous le présenter lors de nos prochaines assemblées. Ceci me laissera plus de temps pour relire les PV des assemblées pour m'assurer qu'on n'amène pas des choses qu'on a oubliées.

Je termine aussi pour vous dire que notre collègue Hans Rahm va prendre sa retraite dans le courant de l'été. En votre nom et au nom du CEx, je tiens à remercier Hans pour toutes ces années auprès de la Corporation. Bon vent Hans et bonne retraite !

Je profite aussi de remercier Mme Béatrice Duvoisin qui nous a fait d'excellents PV, qui a bien traduit, pendant des années. Mme Duvoisin a choisi d'accepter un projet que son autre employeur lui propose. Je la comprends, mais je ne suis pas content. Nous la remercions pour l'excellent travail et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités depuis le mois de septembre.

J'en ai terminé avec les informations du CEx. Est-ce qu'il y aurait des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. le Président. Merci beaucoup M. Mayor pour toutes ces informations, utiles et importantes pour nous tous.

## **14. Divers** **14. Verschiedenes**

M. le Président. Je dois vous présenter une excuse personnelle. Vous savez, il y a déjà deux ou trois ans, j'ai pris l'initiative de présenter à la fin de nos séances un service pastoral. Et j'y tenais beaucoup. Aujourd'hui ça aurait aussi dû être le cas. M. Emmanuel Rey, ici présent, était d'accord de présenter le service pastoral des jeunes avec sa collègue Monika Dillier. Ils étaient d'accord de venir. Quand j'ai vu la longue liste de l'ordre du jour, je n'ai pas osé leur demander de préparer et présenter le service. Après une longue assemblée, probablement un peu mouvementée, cela n'aurait pas été très correct de les faire venir. Et je n'avais pas pensé que ça irait si vite, on aurait finalement eu le temps. Je le regrette beaucoup. Je m'en excuse ! Pour notre Assemblée du mois de décembre j'ai déjà convenu avec Emmanuel Rey et Matthias Willauer-Honegger qu'ils présentent leur service de la catéchèse.

A qui est-ce que je peux donner la parole ?

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, je serai très bref. Je profite de vous dire la chose suivante. Lors de la prochaine assemblée, dans les divers, je me tairai. Je voulais profiter de cette noble assemblée, parce qu'un moment donné on a des personnes qui vont nous quitter, et pour être positif, j'ai une équation à vous poser. Meilleur que Dieu, pire que le diable, les pauvres en ont, les riches en ont besoin, si tu le manges, tu meures ! Celui qui a la réponse peut venir à la fin de l'assemblée chez moi et il aura peut-être gagné un prix. Merci.

M. le Président. Merci M. Werro. Il reste toujours une bonne voix de la fin.

M. Daniel Werro. Rire ça fait vivre plus longtemps.

M. le Président. Quelqu'un d'autre ? Si ce n'est pas le cas, je vous rappelle les dates de nos prochaines séances. Nous avons prévu le 8 octobre pour une séance. Pour le moment il est peu probable que cette séance aura lieu. Je pense qu'on va vous informer assez tôt. La séance de budget est fixée au 10 décembre. M. Canevascini, le Vice-Président, nous a déjà dit que probablement nous allons fixer des séances spéciales pour le Règlement sur les finances au début de l'année prochaine. Vous aurez des informations, une fois que ce règlement aura été en consultation. Ensuite nous verrons la suite.

A la fin de cette assemblée je tiens encore une fois à remercier très sincèrement le personnel de l'administration, de leur soutien efficace et agréable, pour un bon déroulement de notre assemblée. Elle était assez chargée, mais on a vite avancé. Je tiens encore une fois à vous remercier, car pour moi le départ de Mme Duvoisin était aussi une nouvelle. C'était pour moi extrêmement agréable

dans le contexte du PV de travailler avec elle. Je regrette beaucoup, mais la vie est ainsi faite. Très grand merci ! Je vous prie d'applaudir le personnel de l'administration.

M. Mayor l'a déjà dit que M. Hans Rahm, ici présent, va prendre sa retraite à fin septembre. M. Hans Rahm est entré à l'administration comme Secrétaire général en 2007. Il était Secrétaire général jusqu'en 2016. Depuis 2016, il est Préposé au registres paroissiaux. Il nous a beaucoup apporté dans la numérisation. Je te remercie beaucoup Hans, pour tout le travail que tu as fait ! Tu as une retraite méritée.

Je profite de l'occasion pour dire que Mme Marie-Jeanne Waber, assistante pastorale, ici présente, déléguée, va aussi prendre sa retraite à la fin du mois de juillet. Elle a profité de l'occasion aujourd'hui pour me présenter la démission formelle en tant que déléguée. Merci bien Mme Waber pour votre engagement.

Je vous souhaite un bel été en espérant que vous avez le temps, je dirais, prenez le temps de vous reposer afin de bien démarrer la nouvelle année pastorale. Merci à toutes et tous de votre travail. Je prends congé des déléguées pastoraux. Je leur souhaite une bonne rentrée et un bon dimanche.

L'Assemblée de la CEC est close.

Fin de la séance à 10.49 heures.

Ende der Sitzung, um 10.49 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

Walter Buchs

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am **10.12.2022***



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00  
cath-fr.ch | kath-fr.ch

---

**Corporation cantonale**  
**Assemblée**  
cec@cath-fr.ch